Acte Certifié exécutoire

Envoi: 23/01/2012

Réception par le Prefet : 23/01/2012

Publication: 27/01/2012

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Chet du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2012-1-8-4

Séance du vendredi 20 janvier 2012

PROGRAMME E758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDE A LA SAUVEGARDE DES PARLERS ROMANS **DU HAUT-RHIN ANNEE 2012**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de VU compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- la délibération n° CG-2011-5-8-3 du 7 décembre 2011 relative au BP 2012 VU «Programme Langue et Culture Régionales»,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue à l'Association d'Education Populaire de Valdieu-Lutran une subvention de fonctionnement de 460 €.
- précise que cette dépense sera prélevée sur le programme E758, imputation 0-65-28-6574-2657-311.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions